



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2012
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-quatrième session

26 février-1^{er} mars 2013

Point 3 i) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : statistiques ventilées par sexe**

Statistiques ventilées par sexe

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi comme suite à la requête faite par la Commission de statistique à sa quarante-troisième session (voir E/2012/24, chap. I.A). Il fait une synthèse des activités menées récemment par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies et le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe dans le cadre du programme mondial de statistiques ventilées par sexe, notamment l'organisation du quatrième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe et la sixième réunion du Groupe d'experts interinstitutions. Il fait également le point sur les résultats de l'examen des programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe et sur l'élaboration de manuels et de lignes directrices sur les statistiques ventilées par sexe, ainsi que l'a demandé la Commission (voir E/CN.3/2011/37). La Commission est invitée à prendre acte des nouvelles lignes directrices pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes et de la nouvelle initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes, mise en œuvre conjointement par la Division de statistique et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle est également invitée à faire des observations au sujet des travaux en cours sur les statistiques ventilées par sexe et sur les futures priorités d'action.

* E/CN.3/2013/1.



I. Introduction

1. En 2011, à sa quarante-deuxième session, la Commission de statistique a prié la Division de statistique de développer son rôle de chef de file dans la mise au point de statistiques ventilées par sexe partout dans le monde et reconnu l'importance stratégique du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe. Dans sa décision 42/102, elle a recommandé d'élargir le champ des activités du Groupe d'experts pour y intégrer : a) l'examen des statistiques ventilées par sexe en vue d'établir un ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes; b) la supervision de l'élaboration de manuels et de lignes directrices méthodologiques concernant la production et l'utilisation de statistiques ventilées par sexe; et c) la coordination du programme mondial de statistiques ventilées par sexe.

2. Dans la même décision, la Commission a approuvé les activités proposées dans le rapport du Service de statistique ghanéen sur les statistiques ventilées par sexe (E/CN.3/2011/3), notamment : a) l'examen complet des programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe; b) la poursuite de l'organisation de réunions annuelles du Groupe d'experts interinstitutions; c) la réunion tous les deux ans du Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe; et d) la fourniture d'une assistance technique et de la méthodologie permettant d'améliorer les programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe.

3. À sa quarante-troisième session, en 2012, la Commission a pris acte des travaux menés par la Division de statistique et le Groupe d'experts interinstitutions en 2011, concernant notamment : a) l'examen des programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe; b) l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes; et c) l'élaboration de manuels et de lignes directrices sur les statistiques ventilées par sexe.

4. Le présent rapport fait la synthèse des activités menées par la Division de statistique et le Groupe d'experts interinstitutions en 2012 pour faire suite aux requêtes de la Commission mentionnées plus haut.

II. Examen des programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe

5. En consultation avec les commissions régionales¹, la Division de statistique a conçu, afin d'effectuer un examen global des statistiques ventilées par sexe, un questionnaire dont la version définitive a été établie par une équipe spéciale du Groupe d'experts interinstitutions. Les commissions régionales ont utilisé ce questionnaire pour effectuer un examen approfondi des programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe dans leur région. Elles ont voulu : a) savoir comment l'égalité des sexes était prise en compte dans les systèmes statistiques nationaux, tant dans les domaines traditionnels que dans les domaines nouveaux de production de statistiques; et b) recueillir des informations permettant de recenser les bonnes

¹ La Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

pratiques et les obstacles à l'intégration des questions d'égalité des sexes dans la production et l'utilisation des statistiques. Le questionnaire final comportait 30 questions relatives à la planification, la production et l'utilisation des statistiques ventilées par sexe.

6. Au total, 126 pays relevant des cinq commissions régionales ont répondu au questionnaire. Les principales conclusions tirées de l'analyse des réponses fournies se trouvent ci-après. Les résultats montrent que 86 pays, soit 68 % des pays ayant répondu au questionnaire, disposent déjà d'un coordonnateur des statistiques ventilées par sexe au sein de leur service national de statistique. Par ailleurs, 46 pays (37 %) disposent d'un organe national de coordination des statistiques ventilées par sexe. En outre, les statistiques ventilées par sexe sont régies par des lois, des règlements ou des plans d'action relatifs aux statistiques ou à la question de l'égalité des sexes dans une écrasante majorité des pays (86 %). Seuls 15 % d'entre eux disposent toutefois d'une législation exigeant du mécanisme national de statistique qu'il effectue des enquêtes portant précisément sur la question de l'égalité des sexes.

7. La production de statistiques ventilées par sexe met encore l'accent avant tout sur les domaines traditionnels et moins sur les domaines nouveaux. Si la plupart des pays produisent régulièrement des statistiques ventilées par sexe dans des domaines comme la mortalité, l'éducation, la main-d'œuvre et le chômage, moins de la moitié d'entre eux en produit régulièrement dans des domaines comme la violence à l'égard des femmes ou les médias. Pour ce qui est du dialogue et de la collaboration entre utilisateurs et producteurs, 63 % des pays interrogés ont indiqué qu'il existait un mécanisme officiel à cette fin et 20 % ont rapporté l'existence de moyens de concertation informels. Les résultats de l'examen mondial sont présentés de façon plus détaillée à l'annexe I.

III. Établissement d'un ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes

8. Conformément aux recommandations de la Commission et comme je l'en ai informée à sa quarante-troisième session (E/CN.3/2012/19), le Groupe d'experts interinstitutions, par le biais de son Groupe consultatif sur la base mondiale de statistiques ventilées par sexe et d'indicateurs de l'égalité des sexes, a établi un ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes. Des experts venant de services nationaux et d'organismes internationaux de statistique ont élaboré une liste d'indicateurs communs à l'ensemble des pays et régions devant constituer un ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes qui permettra de produire des statistiques nationales et de rassembler ces statistiques à l'échelon international.

9. Ces indicateurs ont été choisis avant tout en fonction de leur pertinence par rapport aux grands domaines définis dans le Programme d'action de Beijing et à d'autres engagements internationaux plus récents. En outre, les indicateurs choisis ont été classés en plusieurs catégories, qui sont les suivantes :

- Catégorie 1. Indicateurs correspondant à un concept précis, qui ont une définition internationale et sont produits régulièrement par les pays;

- Catégorie 2. Indicateurs correspondant à un concept précis, qui ont une définition internationale mais ne sont pas encore produits régulièrement par les pays;
- Catégorie 3. Indicateurs pour lesquels une norme internationale doit être établie et qui ne sont pas produits régulièrement par les pays.

10. La liste des indicateurs choisis est présentée à l'annexe II du présent rapport. Elle tient compte des modifications mineures apportées au cours de la sixième réunion du Groupe d'experts interinstitutions et de son Groupe consultatif pour les questions nouvelles.

IV. Initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes

11. L'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes est un nouveau projet exécuté conjointement par la Division de statistique et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Elle a pour objectif d'intensifier les efforts déjà entrepris pour disposer d'indicateurs de l'égalité des sexes comparables sur la santé, l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat et les biens. Elle a été lancée par les États-Unis en mai 2011, durant la réunion ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) portant sur l'égalité hommes-femmes et le développement et s'appuie sur les travaux du Groupe d'experts interinstitutions.

12. L'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes sera menée à bien en trois ans (de juillet 2012 à décembre 2015) et mettra l'accent sur : a) l'élaboration d'un programme de recueil de données et métadonnées internationales permettant la mise au point d'indicateurs concernant l'éducation, l'emploi et la santé; b) l'établissement de définitions et de méthodes internationales permettant d'évaluer l'entrepreneuriat et la propriété des actifs; et c) la mise à l'essai des méthodes nouvellement élaborées pour rassembler des données sur l'entrepreneuriat et les actifs dans certains pays par l'ajout d'un ensemble de questions ou d'un module aux enquêtes prévues.

13. L'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes sera supervisée par un comité directeur composé de membres des services nationaux de statistique appartenant au Groupe d'experts interinstitutions, des commissions régionales, des banques régionales de développement et des principaux organismes internationaux chargés d'élaborer des statistiques ventilées par sexe, notamment la Banque mondiale et l'OCDE. Le comité directeur de l'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes s'est réuni pour la première fois à New York le 12 novembre 2012 afin d'examiner le projet, ses objectifs et ses modalités d'application. Les membres du comité ont également étudié son mandat et débattu des critères de sélection des pays pilotes.

V. Élaboration de manuels, de lignes directrices et de classifications

A. Manuel sur les statistiques ventilées par sexe

14. Comme suite à la requête formulée par la Commission à sa quarante-deuxième session concernant l'élaboration de manuels et de lignes directrices méthodologiques permettant la production et l'utilisation de statistiques ventilées par sexe, la Division de statistique a poursuivi l'élaboration d'un nouveau manuel à ce sujet. Une première version du manuel complet, tenant compte des observations faites par les experts, a été présentée et fait l'objet d'un débat au cours de la sixième réunion du Groupe d'experts interinstitutions, tenue au bord de la mer Morte, en Jordanie, les 25 et 26 mars 2012.

15. Ce manuel, qui met l'accent sur la prise en compte de la question de l'égalité des sexes dans les statistiques nationales et comprend quatre chapitres, aidera les statisticiens à : a) mieux comprendre le processus d'intégration des questions d'égalité des sexes dans les statistiques nationales; b) déceler les lacunes des statistiques ventilées par sexe actuelles et établir un plan cohérent et complet pour la production de ces statistiques; c) veiller à ce que les questionnaires d'enquête et les recensements tiennent compte des questions d'égalité des sexes et évitent les stéréotypes sexistes; et d) améliorer l'analyse et la soumission des données et produire des statistiques ventilées par sexe présentées sous une forme facile à utiliser par les décideurs et les planificateurs.

16. Le nouveau manuel servira de base à l'élaboration de modules de formation et d'autres documents visant à aider les statisticiens nationaux à produire et à utiliser des statistiques ventilées par sexe. Le manuel et les modules ont été mis à l'essai au cours d'un atelier régional organisé en Ouganda en décembre 2012 et seront accessibles en 2013 sur un site Web spécifique de la Division de statistique.

B. Lignes directrices pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes

17. Le guide sur les lignes directrices pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes et les enquêtes statistiques est prêt et sera publié en 2013. Ces lignes directrices ont tiré parti de la contribution et des observations de nombreux experts internationaux et du Groupe des Amis de la présidence de la Commission, qui ont déterminé les principaux indicateurs de la violence à l'égard des femmes. Elles visent à normaliser les statistiques concernant cet important sujet et à fournir aux services nationaux de statistique des directives au sujet du recueil, du traitement, de la diffusion et de l'analyse des données sur la violence à l'égard des femmes. Elles mettent l'accent sur l'emploi des enquêtes par sondage spécifiques et contiennent des informations détaillées sur la façon de produire une liste d'indicateurs clefs.

Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques de l'emploi du temps

18. La réunion du Groupe d'experts des Nations Unies chargés de revoir la version préliminaire de la classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques de l'emploi du temps s'est tenue à New York du 11 au 13 juin 2012. Elle a permis de rassembler des experts nationaux, régionaux et internationaux des enquêtes sur les budgets-temps et des classifications des activités à prendre en compte dans les statistiques de l'emploi du temps. Son principal objectif était de revoir la classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques de l'emploi du temps afin de s'assurer qu'elle était adaptée à un large éventail d'objectifs et de vérifier qu'elle pourrait servir à la diffusion de statistiques de l'emploi du temps comparables sur le plan international et utiles dans le domaine tant social qu'économique. Les experts internationaux et nationaux et les pays ayant déjà adapté et utilisé la version préliminaire de la classification ont fait des observations. La Division de statistique et les experts continuent de se consulter afin de mettre la dernière main à cette classification. La liste complète de leurs recommandations figure dans le rapport final de la réunion².

VI. Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe et réunion du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe

A. Quatrième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe

19. Le quatrième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe a eu lieu au bord de la mer Morte, en Jordanie, du 27 au 29 mars 2012 et environ 70 experts – des représentants de 10 organismes internationaux et de 4 commissions régionales et plus de 40 participants de 32 pays – y ont pris part. Il était organisé par la Division de statistique, en collaboration avec ONU-Femmes, la Banque mondiale, le Fonds des Nations Unies pour la population et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, sous les auspices du Service de statistique jordanien.

20. Ce forum a mis l'accent sur l'autonomisation des femmes et abordé des sujets tels que la démarginalisation économique, l'autonomie et l'émancipation matérielle, ainsi que l'affranchissement par le savoir et l'information. Il a aussi permis d'examiner les progrès réalisés s'agissant de l'évaluation des problèmes propres à la jeunesse, tels que le mariage d'enfants et ses conséquences pour les filles. Il a également permis aux participants de présenter et de mettre en commun leurs expériences et meilleures pratiques concernant le recueil de statistiques ventilées par sexe et leurs utilisations possibles dans l'élaboration des politiques.

21. Par ailleurs, le Forum a mis au point des stratégies visant à accélérer la prise en compte de la question de l'égalité hommes-femmes dans les dispositifs nationaux de statistique. Il a notamment recommandé de promouvoir et utiliser les nouvelles lignes directrices élaborées par l'ONU pour la production de statistiques sur la

² Disponible à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/egm/EGM%20June%202012/list_of_docs.htm.

violence à l'égard des femmes et d'utiliser des enquêtes sur les budgets-temps; de recenser les moyens novateurs permettant de mesurer les liens entre la pauvreté et le sexe; de présenter des données sur l'émancipation politique à tous les niveaux (y compris national et sous-national); d'améliorer le dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données et de lier les indicateurs statistiques à l'évaluation de l'efficacité des programmes. La liste détaillée de ces recommandations figure dans le rapport sur les travaux du quatrième Forum³.

B. Réunion du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe et de son Groupe consultatif pour les questions nouvelles

22. La sixième réunion du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe s'est tenue au bord de la mer Morte, en Jordanie, les 25 et 26 mars 2012. Au total, 35 participants venant d'organismes internationaux, de commissions régionales et de services nationaux de statistique y ont assisté.

23. Au cours de cette réunion, le Groupe d'experts interinstitutions a examiné les travaux de deux groupes consultatifs existants, à savoir le Groupe consultatif pour les activités et programmes de formation aux statistiques ventilées par sexe et le Groupe consultatif sur la base mondiale de statistiques ventilées par sexe et d'indicateurs de l'égalité des sexes, et étudié le mandat et la composition du nouveau Groupe consultatif pour les questions nouvelles qui avaient été suggérés. La principale mission de ce nouveau groupe consiste à examiner les nouvelles questions clefs en matière d'égalité des sexes qui n'ont pas encore trouvé de réponse, à recenser les lacunes existant dans les données et les problèmes d'évaluation et à élaborer des stratégies visant à remédier à ces problèmes pour l'élaboration de statistiques ventilées par sexe. La composition du Groupe est la suivante : Brésil, Égypte, Inde, Jordanie, Mexique (coprésidence), Philippines (coprésidence), Banque mondiale, Division de statistique, OCDE, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Organisation internationale du Travail.

24. La sixième réunion du Groupe d'experts interinstitutions est convenue de son programme de travail annuel, qui comprend les éléments suivants :

a) Mettre la dernière main au manuel sur les statistiques ventilées par sexe et le mettre à l'essai sur le terrain au cours du second semestre de 2012 à l'occasion d'un atelier concernant l'Afrique subsaharienne, avec la participation de certains pays membres du Groupe d'experts interinstitutions; et élaborer les modules de formation y relatifs. La version Web du manuel abordera les questions nouvelles et tout autre sujet qui n'est pas mentionné dans le manuel;

b) Établir la version finale des lignes directrices pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes et les intégrer aux activités de formation du Groupe d'experts interinstitutions;

c) Terminer l'examen général des programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe et en présenter les résultats à la Commission;

³ Disponible à l'adresse suivante : http://unstats.un.org/unsd/gender/Jordan_Mar2012/Default_Jordan_2012.html.

d) Concevoir un programme international de recueil de données et rassembler des données et des métadonnées pour l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes. Comme convenu à la sixième réunion du Groupe d'experts interinstitutions, les organismes internationaux fourniront régulièrement des données et des métadonnées sur leurs domaines d'action respectifs à la Division de statistique concernant les indicateurs de catégorie 1, des activités de renforcement des capacités seront promues au niveau des pays afin d'élargir le champ de données couvert par les indicateurs de catégorie 2 et le Groupe d'experts interinstitutions et son Groupe consultatif pour les questions nouvelles établiront des groupes restreints chargés du travail de méthodologie pour chacun des indicateurs de catégorie 3;

e) Veiller à ce que les activités de l'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes soient coordonnées avec celles menées par les membres du Groupe d'experts interinstitutions afin d'améliorer les synergies et d'éviter les chevauchements.

25. Le Groupe consultatif pour les questions nouvelles du Groupe d'experts interinstitutions a tenu sa première réunion virtuelle en avril 2012. Au cours de cette réunion, il a examiné et évalué la liste des questions nouvelles et établi des priorités dans son plan de travail. Il a été à cet égard convenu que l'accent serait d'abord mis sur les indicateurs de catégories 2 et 3 de l'ensemble minimal. En septembre 2012, les coprésidents du Groupe ont organisé une conférence téléphonique afin de déterminer quelles étaient les nouvelles questions prioritaires. Ils ont décidé de donner la priorité à la violence à l'égard des femmes et à l'emploi du temps puis d'aborder l'entrepreneuriat et la propriété d'actif dans le cadre de l'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes.

VII. La voie à suivre

26. Lors du prochain exercice biennal, les travaux de la Division de statistique et du Groupe d'experts interinstitutions comprendront la diffusion en ligne du manuel sur les statistiques ventilées par sexe et de l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes, les activités prévues dans le cadre de l'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes et l'organisation d'ateliers régionaux sur le manuel et sur la production de statistiques concernant la violence à l'égard des femmes.

27. La Division de statistique, en collaboration avec les organismes et les partenaires de développement concernés, organisera la septième réunion du Groupe d'experts interinstitutions en 2013 et le cinquième Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe en 2014. Elle continuera également d'appuyer le programme mondial de statistiques ventilées par sexe.

VIII. Points à examiner

28. **La Commission de statistique souhaitera peut-être prendre acte des travaux menés par la Division de statistique et le Groupe d'experts interinstitutions en 2012 pour donner suite aux requêtes qu'elle a formulées à sa quarante-deuxième session concernant l'amélioration des statistiques ventilées par sexe.**

29. La Commission de statistique souhaitera peut-être également prendre acte des prochaines mesures qu'il a été proposé de prendre au titre du programme mondial de statistiques ventilées par sexe et faire des observations à cet égard :

a) Continuer à offrir formation et assistance afin de renforcer la capacité des pays à produire et diffuser des statistiques, notamment sur l'emploi du temps, la violence à l'égard des femmes et la façon de tenir compte de la question de l'égalité des sexes dans les statistiques nationales;

b) Mettre en œuvre l'initiative Faits et données concernant l'égalité des sexes et veiller à l'aligner sur l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes et le reste du mandat du Groupe d'experts interinstitutions. Faire participer au besoin le Groupe consultatif pour les questions nouvelles.

Annexe I

Examen des programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe

A. Récapitulatif des résultats par commission régionale

	CEA	CEE	CESAP	CESAO	CEPALC	Total
	<i>Nombre de pays</i>					
Réponses au questionnaire	33	40	24	14	15	126
	<i>Pourcentage de pays</i>					
Entités chargées des statistiques ventilées par sexe						
Responsable de la coordination des statistiques ventilées par sexe au sein du service national de statistique	90,9	82,5	62,5	21,4	33,3	68,2
Responsable de la coordination des statistiques ventilées par sexe dans différents services	30,3	20,0	29,2	21,4	40,0	27,0
Bureau des statistiques ventilées par sexe au sein du service national de statistique	36,4	15,0	37,5	50,0	33,3	31,0
Responsable de la coordination des statistiques ventilées par sexe dans différents ministères et organismes d'État	81,8	32,5	50,0	28,6	40,0	49,2
Section des statistiques ventilées par sexe dans différents ministères et organismes d'État	48,5	20,0	16,7	35,7	13,3	27,8
Groupe de travail, groupe consultatif ou autre groupe permanent sur les statistiques ventilées par sexe	42,4	20,0	41,7	21,4	33,3	31,7
Rattachement hiérarchique de l'entité chargée des statistiques ventilées par sexe						
Relève du statisticien en chef	60,6	52,5	66,7	28,6	46,7	54,0
Relève d'une autre personne	45,5	47,5	20,8	85,7	33,3	44,4
Il n'existe pas d'entité chargée des statistiques ventilées par sexe	6,1	12,5	25,0	7,1	20,0	13,5
Budgets alloués aux statistiques ventilées par sexe						
Un budget spécifique est alloué aux statistiques ventilées par sexe	21,2	7,5	8,3	7,1	20,0	12,7
Des fonds ponctuels sont prévus, mais il n'existe pas de budget spécifique	39,4	52,5	54,2	64,3	33,3	48,4
Un budget spécifique ou des fonds ponctuels sont prévus	39,4	40	37,5	28,6	46,7	38,9
Ministères produisant des statistiques ventilées par sexe/entité les coordonnant						
Ministère de l'agriculture	51,5	15,0	33,3	14,3	40,0	30,9
Ministère du commerce	33,3	12,5	8,3	71,4	26,7	25,4
Ministère de l'éducation	87,9	70,0	79,2	71,4	73,3	77,0
Ministère de l'égalité des chances	9,1	35,0	8,3	0,0	13,3	16,7
Ministère des femmes	69,7	27,5	62,5	28,6	93,3	53,2
Ministère de la santé	84,8	65,0	83,3	71,4	80,0	76,2

	CEA	CEE	CESAP	CESAO	CEPALC	Total
Ministère du travail	72,7	60,0	79,2	64,3	73,3	69,0
Ministère de l'intégration sociale/ du développement social	30,3	35,0	37,5	42,9	40,0	35,7
Ministère de la planification	48,5	12,5	25,0	28,6	40,0	29,4
Entité nationale de coordination des statistiques ventilées par sexe	46,9	22,2	45,8	42,9	33,3	36,8
Principales sources de données utilisées pour produire des statistiques ventilées par sexe						
Recensements de population	97,0	95,0	100,0	92,9	93,3	96,0
Recensements agricoles	60,6	52,5	50,0	21,4	60,0	51,6
Recensements et enquêtes effectuées auprès des entreprises	63,6	45,0	50,0	57,1	13,3	48,4
Enquêtes démographiques et sanitaires (notamment enquêtes en grappes à indicateurs multiples)	93,9	92,5	91,7	85,7	86,7	91,3
Enquêtes sur les niveaux ou les conditions de vie	81,8	95,0	62,5	71,4	73,3	80,1
Enquêtes sur les revenus et les dépenses	75,8	85,0	75,0	92,9	60,0	78,6
Enquêtes sur la main-d'œuvre	87,9	100,0	91,7	85,7	73,3	90,5
Enquêtes sur les budgets-temps	39,4	65,0	50,0	21,4	46,7	48,4
Enquêtes sur la violence à l'égard des femmes	63,6	47,5	45,8	28,6	20,0	46,0
Registres d'état civil	60,6	80,0	70,8	50,0	73,3	69,0
Fichiers administratifs concernant la santé	81,8	87,5	87,5	85,7	100,0	87,3
Fichiers administratifs concernant l'éducation	93,9	87,5	91,7	78,6	93,3	89,7
Fichiers administratifs concernant la main- d'œuvre	63,6	77,5	66,7	42,9	66,7	66,7
Registres de population	30,3	60,0	33,3	35,7	53,3	43,6
Archives judiciaires	48,5	70,0	33,3	64,3	80,0	57,9
Archives parlementaires	60,6	60,0	45,8	78,6	60,0	59,5
Archives des médias	15,2	12,5	–	28,6	6,7	14,7
Archives de la police	45,5	75,0	–	28,6	86,7	60,8
Fichiers des foyers d'accueil	12,1	35,0	–	7,1	33,3	23,5
Mécanisme de collaboration et de dialogue entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques ventilées par sexe						
Mécanisme officiel de collaboration et de dialogue	60,6	70	41,7	71,4	73,3	62,7
Moyens de collaboration officieux	24,2	15	33,3	21,4	–	19,8
Aucun mécanisme	15,2	15,0	25,0	7,1	26,7	17,5
Lois ou règlements régissant la production ou la diffusion des statistiques ventilées par sexe (ou des indicateurs y afférents)						
Loi sur les statistiques	63,6	37,5	41,7	64,3	6,7	44,4
Règlement sur les statistiques	24,2	10,0	20,8	35,7	0,0	17,4
Plan d'action statistique national	27,3	35,0	45,8	42,9	6,7	32,5
Loi relative à l'égalité des sexes	18,2	37,5	41,7	0,0	53,3	31,0
Règlement relatif à l'égalité des sexes	12,1	12,5	29,2	7,1	20,0	15,9

	CEA	CEE	CESAP	CESAO	CEPALC	Total
Plan d'action national relatif à l'égalité des sexes	33,3	45,0	37,5	21,4	60,0	39,7
Ni loi ni règlement	18,2	10,0	20,8	0,0	20,0	14,3
Textes législatifs spécifiques exigeant que les autorités statistiques nationales mènent des enquêtes portant spécifiquement sur l'égalité des sexes						
Disposent de textes spécifiques	18,2	12,5	16,7	0,0	26,7	15,1

Abréviations : CEA = Commission économique pour l'Afrique; CEE = Commission économique pour l'Europe; CESAP = Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CESAO = Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; CEPALC = Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes;.

B. Production de statistiques ventilées par sexe dans différents domaines

Domaines	Pourcentage de pays produisant des statistiques		
	Régulièrement	Irrégulièrement	Ne produisant pas de statistiques
Main-d'œuvre	83,3	8,7	7,9
Emploi du secteur non structuré	36,5	17,5	46,0
Chômage	88,1	7,2	4,8
Pauvreté	70,6	14,3	15,1
Travail non rémunéré	42,1	24,6	33,3
Comptes satellites	7,2	18,3	74,6
Entreprenariat	27,8	19,1	53,2
Agriculture	44,4	19,1	36,5
Éducation et formation	81,0	9,5	9,5
Pouvoir et prise de décisions	52,4	18,3	29,4
Médias	15,1	19,8	65,1
Technologies de l'information et des communications	38,9	20,6	40,5
Mortalité	84,9	7,1	7,9
Morbidité	73,0	11,9	15,1
Handicap	53,2	24,6	22,2
Accès aux services de santé	65,1	12,7	22,2
Santé en matière de sexualité et de procréation	65,9	14,3	19,8
Mariage des enfants	39,7	11,1	49,2
Fécondité des adolescentes	65,9	11,1	23,0
Violence à l'égard des femmes	40,5	31,0	28,6
Accès à l'eau potable	37,3	17,5	45,2
Accès à l'assainissement	38,9	16,7	44,4

Annexe II

Ensemble minimal d'indicateurs à l'égalité des sexes,
par domaine*

Numéro de l'indicateur	Indicateur	Références aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing ^a et aux objectifs et cibles du Millénaire pour le développement	Catégorie	Organismes chefs de file
I. Structures économiques, participation aux activités productives et accès aux ressources				
1	Nombre moyen d'heures consacrées à des travaux domestiques non rémunérés, par sexe <i>Note</i> : Distinguer, si possible, les tâches ménagères de la garde des enfants.	C.2, F.1, H.3	2	OIT
2	Nombre moyen d'heures consacrées à un travail rémunéré et à des travaux non rémunérés (charge de travail totale), par sexe	F.1, H.3	2	OIT
3	Taux d'activité des 15-24 ans et des 15 ans et plus, par sexe	F.1, H.3	1	OIT
4	Proportion de la population active composée de travailleurs indépendants, par sexe	F.2, objectif 1, cible B	1	OIT
5	Proportion de la population active composée d'aides familiaux, par sexe	H.3, objectif 1, cible B	1	OIT
6	Proportion d'employés qui sont également employeurs, par sexe	F.1	1	OIT
7	Pourcentage d'entreprises appartenant à des femmes, par taille	F.1, F.2	3	OIT
8	Répartition (en pourcentage) de la population active, par secteur et par sexe	F.5, H.3	1	OIT
9	Pourcentage d'emplois dans le secteur non agricole non structuré, par sexe	F.2, H.3	2	OIT
10	Chômage des jeunes, par sexe	F.1	1	OIT
11	Proportion de la population ayant accès au crédit, par sexe	F.1, F.2	3	BM/FAO/ OCDE

* L'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes présentés diffère de la liste soumise à la quarante-troisième session de la Commission. Il a été mis à jour afin de prendre en compte les accords conclus à la sixième réunion du Groupe d'experts interinstitutions et les observations du Groupe consultatif pour les questions nouvelles. La Division de statistique et le Groupe consultatif examinent la liste pour vérifier qu'elle est conforme aux lignes directrices de l'ONU pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes et qu'elle tient compte des modifications apportées à la classification par catégorie proposées par le Groupe consultatif.

<i>Numéro de l'indicateur</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Références aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing^a et aux objectifs et cibles du Millénaire pour le développement</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Organismes chefs de file</i>
12	Proportion de propriétaires fonciers au sein de la population adulte, par sexe	A.1, A.2	3	BM/FAO/OCDE
13	Écarts de salaire entre les hommes et les femmes	F.1, F.5	1	OIT
14	Proportion de travailleurs à temps partiel, par sexe	F.5	1	OIT
15	Taux d'emploi des 25-49 ans ayant un enfant de moins de 3 ans au domicile et sans enfant au domicile, par sexe	F.6	3	OIT
16	Proportion d'enfants de moins de 3 ans gardés dans des structures officielles	F.6	3	OCDE
17	Proportion de la population utilisant Internet, par sexe	F.3, objectif 8, cible F	1	UIT
18	Proportion de la population utilisant des téléphones mobiles ou cellulaires, par sexe	F.3, objectif 8, cible F	1	UIT
19	Proportion des foyers ayant accès aux médias (radio, télévision, Internet), selon le sexe du chef de famille	F.3	1	UIT
II. Éducation				
20	Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, par sexe	B.2, L.4, objectif 2	1	UIS
21	Taux net ajusté de scolarisation dans l'enseignement primaire, par sexe	B.1, L.4, objectif 2	1	UIS
22	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire, par sexe	B.1, objectif 3	1	UIS
23	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur, par sexe	B.1	1	UIS
24	Indice de parité des sexes dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	B.1, L.4, objectif 3	1	UIS
25	Proportion de femmes titulaires de diplômes d'enseignement supérieur en sciences, ingénierie, production industrielle et bâtiment	B.3, B.4, L.4	2	UIS
26	Proportion de femmes enseignantes ou professeures dans l'enseignement supérieur	B.4, L.4	2	UIS
27	Taux brut d'accès en première année d'enseignement primaire, par sexe	B.1	1	UIS
28	Taux net d'achèvement des études primaires, par sexe	B.1	1	UIS
29	Taux d'achèvement des études secondaires de premier cycle, par sexe	B.1	1	UIS

<i>Numéro de l'indicateur</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Références aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing^a et aux objectifs et cibles du Millénaire pour le développement</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Organismes chefs de file</i>
30	Taux de passage dans l'enseignement secondaire, par sexe	B.1	1	UIS
31	Niveau d'études des 25 ans et plus, par sexe	B.1	1	UIS
III. Services de santé et services connexes				
32	Taux d'utilisation de la contraception parmi les femmes de 15 à 49 ans mariées ou en couple	C.1, C.2, objectif 5	1	UNPD
33	Taux de mortalité des moins de 5 ans, par sexe	C.1, objectif 4	1	UNICEF/ UNPD/ OMS
34	Taux de mortalité maternelle	C.1, objectif 5, cible A	1	OMS/ UNICEF/ FNUAP
35	Taux d'accès aux soins prénatals	C.1, objectif 5, cible B	1	UNICEF
36	Proportion d'accouchements assistés par des professionnels de la santé qualifiés	C.1, objectif 5, cible A	1	UNICEF
37	Prévalence du tabagisme chez les 15 ans et plus, par sexe	C.2	1	OMS
38	Proportion d'adultes obèses, par sexe	C.1, C.2	1	OMS
39	Part de la population féminine de 15 à 49 ans vivant avec le VIH/sida	C.3, objectif 6, cible A	1	ONUSIDA
40	Taux d'accès aux antirétroviraux, par sexe	C.3, objectif 6, cible B, objectif 8, cible E	1	OMS
41	Espérance de vie à 60 ans, par sexe	C.1, C.2	1	UNPD
42	Taux de mortalité des adultes, par cause et par groupe d'âge	C.1, C.2	3	OMS
IV. Vie publique et prise de décisions				
43	Proportion de femmes ministres	G.1	1	UIP
44	Proportion de femmes siégeant au parlement national	G.1, objectif 3	1	UIP
45	Proportion de femmes occupant des postes à responsabilité	F.1, F.5, G.1	1	OIT
46	Pourcentage de femmes dans les services de police	I.2	2	ONUDC
47	Pourcentage de magistrates	I.2	2	ONUDC

<i>Numéro de l'indicateur</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Références aux objectifs stratégiques du Programme d'action de Beijing^a et aux objectifs et cibles du Millénaire pour le développement</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Organismes chefs de file</i>
V.	Droits fondamentaux des femmes et des filles			
48	Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans victimes de violences physiques ou sexuelles infligées au cours des 12 derniers mois par un partenaire intime	D.1, D.2	2	UNICEF
49	Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans victimes de violences physiques ou sexuelles infligées au cours des 12 derniers mois par une personne autre qu'un partenaire intime	D.1, D.2	2	UNICEF
50	Prévalence des cas de mutilations génitales féminines (pour les pays concernés seulement)	I.2	1	UNICEF
51	Pourcentage de femmes entre 20 et 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans	L.1, L.2	1	UNICEF
52	Taux de fécondité chez les adolescentes	L.1, L.2, objectif 5, cible B	1	UNPD

Abréviations : BM = Banque mondiale; FAO = Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population; OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques; OIT = Organisation internationale du Travail; ONUDC = Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; ONUSIDA = Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida; OMS = Organisation mondiale de la Santé; UIP = Union interparlementaire; UIS = Institut de statistique de l'UNESCO; UIT = Union internationale des télécommunications; UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance; UNPD = Division de la population du Secrétariat de l'ONU.

^a Le Programme d'action de Beijing a été adopté lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes organisée par l'Organisation des Nations Unies à Beijing en 1995. Cette conférence a porté sur les 12 questions recensées comme faisant obstacle à la promotion de la femme dans le monde et adopté la Déclaration et le Programme d'action de Beijing afin de lever ces obstacles. La Conférence a également prié instamment les gouvernements de recueillir régulièrement des statistiques dans chacun de ces 12 domaines afin de pouvoir suivre les progrès réalisés et évaluer l'effet des politiques à ce sujet. Voir un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf.